

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. VIATEUR CHÉNIER, président  
   Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire  
   Mme FRANCINE SIMARD, commissaire

**ÉCOLE PRIMAIRE – SECTEUR CRAWFORD PARK  
SÉANCE D'INFORMATION**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 19 avril 2017, 19 h  
4555, rue de Verdun  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 AVRIL 2017

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATIONS:**

**PAR LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS** ..... 6

**PAR L'ARRONDISSEMENT** ..... 15

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Mme Diana Prénovost ..... 24

Mme Maude Prud'Homme ..... 25

M. Gilles Lefebvre ..... 28

Mme Marie-Pierre Foy ..... 30

M. Gilles Lanthier ..... 33

M. Ans Beaulieu ..... 34

M. Gilles Renaud ..... 36

M. Fabrice Christen..... 40

Mme Anny Létourneau ..... 42

M. Marc-Antoine Rousseau..... 46

Mme Caroline Gélinault..... 47

**AJOURNEMENT**

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5            Bienvenue à cette séance d'information portant sur le projet de construction d'une école primaire et préscolaire sur le site de l'école anciennement connue comme étant l'Annexe 2 de l'École Notre-Dame-de-la-Garde.

10            La séance va se dérouler en français mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la commission. This meeting will be held in the French language but anyone who wishes to address the Commission in the English language or to ask a question in the English language is welcome to do so.

15            Je me nomme Viateur Chénard, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission. La commission est également composée de madame Isabelle Beaulieu qui est à ma gauche et de madame Francine Simard qui est à ma droite.

20            La commission est appuyée dans ses travaux par madame Estelle Beaudry qui agira à titre de secrétaire analyste de commission qui est au comptoir là-bas. À la table d'accueil, vous avez eu le plaisir de rencontrer madame Christelle Lollier-Théberge et monsieur Laurent Maurice Lafontant qui sont là pour vous donner l'information. Faites appel à eux, ça va leur faire plaisir.

25            Monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'Office, est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Les coordonnées de l'Office sont indiquées dans le dépliant que vous retrouvez à la table d'accueil et je signale aussi qu'à la logistique, nous avons madame Brunelle-Amélie Bourque.

30            J'en profite aussi pour souligner la présence dans la salle de monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office.

35 L'assemblée de ce soir est enregistrée et sténographiée. C'est madame Louise Philibert qui s'occupe de la sténographie et tout ce qui sera dit au cours de l'audience sera transcrit et les transcriptions feront elles-mêmes partie du dossier de la documentation disponible à la fois en ligne sur le site internet de l'Office et sur place au bureau de l'Office sous format papier.

40 Je vous signale que l'ouverture de la séance, les présentations du projet tant par la commission scolaire que l'arrondissement sont webdiffusées sur les réseaux sociaux et j'en profite donc pour saluer les gens qui participent à distance.

45 Quelques mots maintenant sur l'Office et la consultation publique. Une consultation est destinée d'abord aux citoyens qui ont le droit d'être renseignés sur un projet susceptible de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

50 L'Office a pour principe de base de procéder de manière crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires. Même s'il est régi par la Charte de la Ville, l'Office de consultation publique est une entité distincte et indépendante. Toute personne qui préside une commission ou qui en fait partie comme commissaire s'engage à respecter un code de déontologie des commissaires dont vous pouvez obtenir copie soit à la table d'accueil ou sur le site de l'Office.

55 Le 27 mars 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement P-17-039 pour permettre la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George dans le quartier Crawford Park. Le conseil municipal soumet ce dossier à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal et il n'est donc pas susceptible d'approbation référendaire.

60 L'Office a fait distribuer un dépliant d'information dans le secteur autour du site. De plus, des avis publics ont été publiés dans les journaux et la documentation pertinente est à la disposition du public sur le site de même que sur place au bureau de l'Office.

65 Pour présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission, nous avons avec nous les responsables du promoteur et de l'arrondissement de Verdun.

70 Ainsi, pour le promoteur, nous avons monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys qui va nous présenter les personnes de son équipe qui l'accompagnent. Et pour l'arrondissement, nous avons monsieur Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, qui lui aussi va nous présenter son équipe.

75 Enfin, il y a d'autres experts de la Ville ou encore des consultants externes de la commission scolaire dans la salle qui sont là pour répondre aux questions de nature technique qui pourraient être posées.

80 Deux mots rapidement sur les étapes de la consultation publique pour les personnes qui ne sont pas familières. Donc une consultation par l'Office est toujours en deux parties. La première commence ce soir, elle vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir l'information sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer notre opinion ce soir mais plutôt de poser des questions et de s'informer, d'avoir réponses aux questions qu'on peut se poser.

85 La deuxième étape, elle, c'est l'audition des opinions que vous pourrez exprimer. Elle va débuter le 15 mai 2017. C'est l'étape la plus importante puisque c'est le moment privilégié pour nous faire part de vos opinions, vos préoccupations, voire vos propositions à l'égard du projet.

90 Vous pouvez transmettre un avis écrit sans faire de présentation orale ou encore vous exprimer devant la commission mais sans nécessairement présenter de document écrit. Dans tous les cas, vous devez aviser l'Office au plus tard le 11 mai de votre intention de faire une présentation devant la commission afin de nous permettre de préparer le calendrier des auditions.

Il est important d'acheminer vos textes et vos mémoires avant le 11 mai afin que la commission puisse en prendre connaissance à l'avance et quand vous êtes devant nous, donc

on aura des questions que nous aurons eu le temps de préparer. L'audition des opinions se fera ici même le 15 mai à 19 h et des séances supplémentaires pourraient être ajoutées, au besoin.

95

Par la suite, la commission va analyser l'information et les commentaires et opinions qui auront été exprimés et elle en fera rapport au maire et au président du comité exécutif de la Ville. Le rapport sera rendu public quelques semaines plus tard.

100

Les rapports de la commission n'ont qu'une valeur consultative. Les décisions relatives au projet lui-même et au règlement appartiennent au conseil de l'agglomération, donc aux élus.

105

Dernier élément avant de procéder aux présentations respectives. En ce qui concerne le déroulement des séances d'information, les représentants vont d'abord présenter leur projet. Ce sera ensuite au tour de l'arrondissement de Verdun. Le tout devrait prendre quarante minutes, vingt minutes chacun.

110

Ensuite, il y aura une courte pause au cours de laquelle, si vous désirez poser une question, vous devez vous inscrire au registre à la table d'accueil située à l'extérieur et au retour de la pause, je demanderai donc aux personnes qui sont inscrites, dans l'ordre dans lequel elles se sont inscrites, de venir prendre place ici pour poser des questions soit à l'arrondissement, soit à la commission scolaire.

115

Vous aurez droit à deux questions par intervention. S'il vous plaît, limitez vos préambules, vos introductions, à moins que ce soit indispensable pour la compréhension de votre question. L'idée est de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions et donc le registre va demeurer ouvert jusqu'à 21 h 30 et vous aurez donc la possibilité de vous réinscrire si, après avoir posé vos deux questions, vous avez d'autres questions. Si nécessaire, nous tiendrons demain soir une autre séance ici même.

120

Donc la commission, nous sommes ici pour vous accompagner dans cette démarche d'information. C'est une procédure qu'on ne veut pas trop formelle, même si elle comporte

certaines règles dont l'objectif est de s'assurer un bon fonctionnement dans le respect de toutes les personnes.

125

Les questions sont toujours adressées à la présidence, donc à moi. Les réponses vous seront fournies par le promoteur ou par la Ville mais on commence par me les adresser et je les redirige. Il n'y a donc pas d'échange direct entre le public et les représentants des différentes instances dans le but naturellement d'éviter des débats qui pourraient s'animer quand c'est en direct. En gardant un certain formalisme, ça permet de s'assurer que tout le monde reste calme et que tout le monde est respecté.

130

Donc les personnes-ressources qui sont devant vous sont ici pour apporter de l'information, permettre une connaissance plus fine du projet et une meilleure compréhension de ses tenants et aboutissants. La commission sera en mode écoute mais elle peut intervenir à l'occasion pour elle-même demander des précisions et des petites questions.

135

Si une réponse ne peut pas être donnée séance tenante, donc elle sera fournie le lendemain ou le plus rapidement possible par écrit dans les meilleurs délais. Toutes les réponses, bien sûr, sont publiques, elles feront partie de la documentation qui est accessible à tout le monde sur place à l'Office ou encore sur le site internet.

140

Enfin, en terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. La meilleure façon d'y arriver, c'est un climat serein et courtois. Donc pas de manifestation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante. Tout le monde a l'air très calme ici, ça ne m'inquiète pas.

145

Enfin, sachez que l'OCPM a l'habitude de prendre des photographies et des vidéos pendant les séances pour ses archives ou encore pour utilisation dans ses propres publications. S'il y a des personnes qui ne voudraient pas être photographiées ou filmées, veuillez s'il vous plaît en avvertir les personnes à l'accueil qui prendront les mesures nécessaires.

150

Enfin, s'il vous plaît, éteignez votre cellulaire ou en tout cas mettez-le en mode silencieux. Voilà. Donc merci beaucoup de votre attention.

155

J'inviterais monsieur St-Onge, s'il vous plaît. Merci.

**M. PAUL ST-ONGE :**

160

Merci, Monsieur le président. Bonsoir, chers citoyens et également je présume, bonsoir chers parents pour plusieurs d'entre vous. Ce soir, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys vient vous présenter un projet, un projet qu'elle a déjà présenté, qui a subi de nombreuses modifications au fil des mois.

165

D'emblée, je tiens à présenter les gens qui m'accompagnent. Il y a monsieur Fabien Gagnon qui est assis dans la salle, qui est directeur adjoint des ressources matérielles. Il y a également les deux architectes, madame Geneviève Céré et madame Nathalie Lapointe, qui travaillent avec nous dans le projet depuis le tout début.

170

M'accompagnent à ma gauche, madame Anissa Souak qui est la chargée de projet de l'Annexe Crawford et à ma droite, Marie-Josée Comptois, qui est la coordonnatrice aux ressources matérielles. Moi-même, Paul St-Onge, on m'a présenté déjà.

175

Alors le but, ce soir, c'est vraiment de revenir sur pourquoi on a besoin de construire cette école-là qu'on appelle l'Annexe Crawford, qui a eu le nom aussi l'Annexe de la Garde numéro 2, pourquoi, quels sont les fondements de nos besoins? C'est ce que je tenterai de vous expliquer le plus clairement possible et rapidement.

180

Donc de vous présenter le contexte général, pourquoi on est ici ce soir, présenter notre croissance de clientèle à Verdun, on vit une croissance qui est soutenue, qui a démarré il y a quelques années et qui, selon nos prévisions, va se poursuivre.



185 Ensuite de ça, on va vous présenter plus spécifiquement le projet de l'Annexe Crawford, toutes les étapes qui ont été franchies jusqu'à aujourd'hui et finalement et rapidement, les recommandations du Comité Jacques-Viger dont – je ne dirais pas nos collègues – mais les gens de l'arrondissement pourront ensuite développer beaucoup plus en détail et qui nous soutiennent depuis le début dans ce projet-là.

190 Alors au niveau du contexte général, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys vit une croissance sur l'ensemble de son territoire. Alors ce qu'on vit à Verdun n'est pas exclusif à Verdun. On a des enjeux de croissance de population sur l'ensemble de notre territoire. Ceux et celles qui se rappellent d'épisodes à l'Île-des-Sœurs, on a eu disons à construire deux écoles à l'Île-des-Sœurs et déjà en ce moment, les deux écoles sont pleines. À Ville Saint-Laurent, nos écoles débordent. À LaSalle, Lachine, on a des enjeux de clientèle. Donc on est aux prises avec  
195 une croissance de la population sur l'ensemble de notre territoire.

Pour y pallier, on fait des demandes d'agrandissement, on fait des demandes de construction de nouvelles écoles lorsque possible et lorsqu'il y a des terrains qui sont disponibles. Et bien sûr on fait des demandes auprès de nos partenaires, nos vis-à-vis, les  
200 commissions scolaires anglophones lorsqu'ils ont des édifices qui sont sous-utilisés, voire vacants.

205 Alors pour le cas de Verdun, lorsqu'on regarde le troisième point – j'y arriverai à la clientèle de Verdun tout de suite après – il y a eu beaucoup de choses qui ont été véhiculées au niveau des écoles de Verdun par rapport au secteur anglophone. À un moment donné, il y avait l'École Riverview qui était menacée de fermeture. On nous disait : « Au lieu de construire, vous devriez aller là. » Mais nous, nous vis-à-vis ne nous avaient jamais confirmé le tout et il s'est avéré que l'École Riverview a été reconfirmée pour encore deux ou trois ans, si je ne m'abuse, en septembre dernier. Puis qui est présentement occupée pratiquement à pleine capacité  
210 Riverview.

215 On a aussi regardé avec nos partenaires au niveau de l'école Verdun Elementary. À cet  
endroit, effectivement, il y a une aile qui est beaucoup moins utilisée que l'autre. Dans cette aile,  
par contre, il y a un CPE, il y a des organismes communautaires et les espaces qui étaient  
vacants pour nous, qui auraient pu être disponibles, n'étaient pas suffisants en nombre mais  
n'étaient pas non plus adéquats au niveau des équipements. Par exemple, il n'y avait pas de  
220 bloc sanitaire, on a des obligations de sécurité. Donc ce n'est pas qu'on ne veut pas aller du côté  
anglophone lorsque possible, c'est que des fois, ce n'est pas possible.

225 Dans d'autres dossiers, on a obtenu une école à Dorval et une autre à Dollard-des-  
Ormeaux récemment du secteur anglophone et ça a été possible. Et quand c'est possible, on le  
fait. Aujourd'hui, le projet ne peut pas être compensé par le secteur anglophone actuellement.  
Alors ça, c'est important de le comprendre.

230 La demande au ministère de l'Éducation a été faite il y a un bon moment déjà et c'est en  
2015 que nous avons obtenu l'autorisation de démolir l'école qui était en mauvais état sur les  
lieux et de construire une nouvelle école. Donc depuis 2015, on s'affaire à réaliser ce projet et  
voilà, on est ici ce soir.

235 Vous êtes pour la plupart résidents de Verdun. Vous n'êtes pas sans savoir que Verdun  
vit un essor. Beaucoup de jeunes familles viennent s'y établir parce que, d'une part, c'est bien  
situé, il y a des métros, il y a beaucoup de services de proximité. Il y a aussi le fleuve, la bordure  
du fleuve. Il y avait des plex peut-être de disponibles, de bonnes écoles, de bonnes  
infrastructures et on est très content de ça.

240 Parce qu'au début des années 2000, on était aux prises avec des écoles qui vivaient des  
décroissances de population. Pour avoir été directeur à Chanoine- Joseph-Théorêt pendant un  
moment, on vivait de la décroissance année après année, c'était un autre contexte  
complètement au début des années 2000. Depuis, je dirais les années 2010, Verdun est en plein  
essor et tout indique que ça va poursuivre.

245           Lorsqu'on regarde le tableau, on peut voir que les projections ministérielles – il faut savoir que c'est des projections, le réel est un peu différent, je vous en parlerai tantôt – mais lorsqu'on regarde les projections, on voit que dès l'année prochaine, on est en croissance et cette croissance-là sera soutenue jusqu'en 2020-2021. Il n'y a pas de stagnation dans la croissance, dans les prévisions ministérielles.

250           Au niveau des capacités actuelles, toutes nos écoles, lorsqu'on regarde la capacité d'accueil des six écoles actuelles à Verdun, on est pour l'année prochaine déjà dans un écart négatif, ce qui fait en sorte qu'on est déjà tenu de transférer des élèves de la Garde, par exemple, cette année à Notre-Dame-de-la-Paix. On devra le faire l'année prochaine avec deux nouveaux groupes et préserver les deux groupes transférés à la Paix et ce manque de locaux là  
255 va se poursuivre malgré le fait... Si vous notez sur les besoins futurs en termes de locaux, on voit qu'on est à 114 locaux de capacité et si vous regardez en 2018-2019, notre capacité, on l'anticipe à 128 dans la mesure qu'on peut aller de l'avant avec le projet qu'on vous présente ce soir.

260           Et malgré cette augmentation de 14 locaux de classes, on va se retrouver encore en manque de locaux rapidement en 2020-2021. Ce sont des projections ministérielles. Bien sûr, il y a des décalages avec la réalité mais néanmoins, c'est assurément sous-estimé. Donc on est au minimum ça, sinon plus. Pour vous donner une idée, en 2016-2017 actuellement quand je recense les groupes, les locaux utilisés dans nos six écoles, c'est 124 locaux d'utilisés. Et là,  
265 vous voyez pour l'année prochaine, la capacité ministérielle nous reconnaissant quatorze, ils estiment les besoins à 121 et, dans les faits, cette année, on est à 125.

270           Ce que ça veut dire ça, ça veut dire qu'on est tenu de couper les classes d'anglais. La titulaire d'anglais, le spécialiste en anglais doit aller dans les salles de classe. On est tenu de demander au professeur d'art d'aller dans les salles de classe. Ça veut dire qu'on est tenu de se presser énormément et ça vient qu'à mettre une pression dans le milieu et ce n'est pas souhaitable. Il faut composer avec mais actuellement, on est à pleine capacité dans l'ensemble de nos écoles de Verdun.

275 Le projet, c'est une école de 14 classes qui nous permettrait de faire passer à  
128 locaux. Comme je disais, ces besoins-là seront dépassés dans un horizon de trois à quatre  
ans. Alors des solutions côté anglophone, des solutions par rapport à d'autres immeubles qu'on  
pourrait avoir à la commission scolaire qui ont d'autres utilisations actuelles, on étudie toutes les  
options. Mais assurément qu'on a besoin de ce projet-là pour répondre à la croissance très  
280 rapidement.

Et quand on parle pour l'entrée scolaire 2018-2019 – parce que là pour cette année, pour  
septembre prochain, il est trop tard – c'est dans un scénario idéal. Ça voudrait dire d'obtenir notre  
permis début septembre, selon les échéanciers de la commission et suite à ça, rapidement aller  
285 en appel d'offres, procéder à la construction. Déjà l'échéancier est très serré.

Alors il y a un enjeu majeur et je pense que c'est important que vous le saisissiez et que  
je puisse vous le partager ce soir. Lors des questions, ça me fera plaisir d'insister et de revenir  
sur cet élément-là parce que c'est le fondement du projet. On a de grands besoins, on a  
290 l'opportunité de construire une école neuve. Une école neuve, il n'y en a pas eu dans Verdun  
depuis plus de 50 ans. Je pense la dernière, c'est Lévis-Sauvé. Alors voyez-vous, on a une  
occasion à ne pas rater. Déjà qu'on a prévu depuis longtemps ces besoins-là. Là, aujourd'hui, on  
en est à vous dire soyez avec nous, faites-nous confiance. Alors grosso modo, c'est la clientèle,  
c'est nos besoins.

295 Maintenant, le projet, comme je le disais, ça fait un moment qu'on l'a démarré déjà. C'est  
un budget ministériel qui avoisine 14.6 millions \$ dont 11 millions \$ pour la construction de ce  
qu'on appelle une 2-12, c'est-à-dire deux classes de maternelle et douze classes, deux classes  
par niveau, donc pour faire grandir une cohorte d'élèves simplement. Et c'est les plus petites  
300 dimensions que le ministère finance actuellement.

Je sais qu'il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites avant même la signature du  
registre au printemps dernier. J'y étais, j'étais ici. On a fait deux présentations ici. On a mis des  
documents, on a donné de l'information.

305

Bon, les médias sociaux étant ce qu'ils sont, on ne contrôle pas toujours l'information mais ce qui a été véhiculé, c'est qu'on aurait pu construire plus petit. D'une part, le ministère ne nous aurait pas financés; et d'autre part, nos besoins, comme je viens de démontrer, nécessitent une école de cette dimension minimale là. Alors on est à travailler sur une 4-24 à LaSalle qui est  
310 complètement autre chose mais ici, c'est une école de dimension minimale. Alors ça, je tiens à le dire parce que encore il y a des gens qui reviennent à la charge, reviennent à la charge, je le réitère.

Alors les étapes. Évidemment, le projet, bien qu'il y avait déjà une école sur le territoire,  
315 compte tenu qu'on dérogeait à certains règlements municipaux, on devait suivre les étapes d'appropriation d'un PPCMOI et on les a suivies, les étapes. C'est-à-dire, on a déposé le plan, on a une première version, je dirais, à l'hiver 2016. Ensuite de ça, au comité consultatif au 12 avril, c'était une deuxième version suite aux recommandations du comité d'urbanisme de l'arrondissement Verdun. On est venu en consultation publique ici même le 24 mai, les gens,  
320 certains aimaient beaucoup la facture visuelle qui était, je dirais, plus moderne; d'autres, pas du tout, ils trouvaient que ça s'insérait peut-être mal dans le quartier Crawford Park. Alors on a bien pris en considération les commentaires des citoyens, on est revenu en consultation publique le 30 juin avec le soutien de l'arrondissement, avec une facture visuelle qui était beaucoup plus sobre, j'oserais dire.

Et suite à ça, ça a suivi son cours, on a eu le soutien de l'arrondissement, deuxième  
325 lecture, adoption le 6 septembre. Alors le projet, au 6 septembre dernier, devait voir le jour, obtenir le permis. On avait lancé les opérations pour l'appel d'offres parce qu'on est régi par des normes. Ce n'est pas simple, on ne construit pas une école comme... Ce n'est pas simple, je vous dirais simplement ça.  
330

Alors la dernière étape ou la dernière possibilité pour les gens qui s'y opposaient, c'était la signature d'un registre et il y a eu suffisamment de signatures pour ouvrir un registre, puis il y a eu plein de choses qui ont véhiculé, je ne veux pas tomber là-dedans mais les gens avaient le  
335 droit simplement de s'exprimer, ils ont signé, c'était leur décision.

340 Ce qui nous a amenés à une soirée d'information le 26 octobre pour faire le bilan, une  
rencontre qui s'adressait, dans un premier temps, aux parents des élèves de la Garde qui sont  
déjà déplacés cette année – on parle de deux groupes de préscolaire qui doivent être transportés  
345 matin et soir de la Garde à Notre-Dame-de-la-Paix qui était la seule école qui avait encore de la  
place dans Verdun – donc on est allé à leur rencontre pour leur expliquer qu'on n'avait pas eu le  
permis parce que quand on leur avait présenté ça, on disait c'est pour une année, parce que  
normalement on va être capable de construire l'école. Malheureusement, on n'a pas eu le  
permis, donc c'était la mauvaise nouvelle d'aller à leur rencontre puis de leur dire : « Votre enfant  
va demeurer à Notre-Dame-de-la-Paix. »

350 Et c'était aussi, dans le deuxième volet, s'adresser aux citoyens et leur faire un état de  
situation et leur présenter ce qui s'offrait à nous, à savoir soit qu'on allait en référendum dans  
l'arrondissement ou soit qu'on invoquait l'article 89, ce qu'au final, on a décidé de faire.

355 Alors l'article 89 nous a amenés à déposer le projet de façon formelle à l'automne. On  
est allé au Comité Jacques-Viger qui est un comité central – en tout cas vous me corrigerez –  
mais je dirais davantage un comité d'experts en architecture principalement, en urbanisme, en  
aménagement paysager. On a présenté le projet avec toute l'équipe dont les membres que je  
vous ai présentés un peu plus tôt.

360 Le comité nous a émis des recommandations que je vous présenterai. On a retenu pour  
la grande majorité les recommandations du comité. Et ce soir on vous présente le projet. Comme  
a dit monsieur le président, la suite des choses, il y a la séance d'audition le 15 mai, on espère  
un dépôt favorable en juin pour pouvoir le plus rapidement possible obtenir notre permis et aller  
de l'avant avec la construction pour être capable en septembre 2018, d'offrir une école de  
quartier et de répondre à notre surpopulation à Verdun.

365 On a aussi en parallèle, depuis le début, tenu informés les élus de Verdun, élus qui  
étaient autant favorables que défavorables. Certains étaient défavorables.

370 On les a invités à la commission scolaire, on leur a présenté nos tableaux de clientèle, on leur a expliqué la pertinence du projet, pourquoi on en avait besoin. Alors on trouvait ça important. On a participé avec la Ville toujours, l'arrondissement en fait, à une étude de circulation. On a participé au comité à ce sujet. On a retenu des recommandations, on a modifié le projet. Par exemple, au niveau du débarcadère qui devait être sur Clemenceau, on l'a mis sur Churchill suite à des recommandations du genre.

375 On est aussi allé en étude des besoins en cases de stationnement. Il y avait des questionnements à cet effet, puis on voulait savoir, est-ce que ça viendrait taxer ou ça viendrait achalander les rues avoisinantes. Et les études démontrent qu'il y a à peu près 45 places de stationnement faciles à l'intérieur d'un rayon de 350 mètres. Parce que vous connaissez Crawford, tout le monde a des entrées personnelles. Donc il n'y a pas d'enjeu à ce niveau-là.

380 On a aussi... Bon, on nous disait : « Vous devriez mieux communiquer, la commission scolaire, vous devriez mieux communiquer. » Bon, on a essayé de le faire. Je pense que ça n'a pas été parfait mais un des moyens qu'on a retenus, c'est notre site Info travaux. On a mis à jour toujours l'information à destination des citoyens pour tenir informés les gens qui voulaient aller sur notre site. C'est sûr que certains auraient aimé qu'on soit plus agressifs sur les médias sociaux. Peut-être qu'on a manqué à ce niveau-là. En même temps, les médias sociaux, ça part en vrille, ça part dans toutes les directions, c'est très difficile. Mais peut-être qu'on aurait dû mieux faire, enfin. Mais on a retenu le moyen de communication, c'était vraiment Info-Travaux.

390 Et voilà, on a pris en considération les recommandations du comité qu'on a intégrées au projet. Le projet qui vous sera présenté davantage avec nos collègues de l'arrondissement, il faut savoir que c'est la quatrième version. Donc il y a eu trois versions, c'est notre quatrième. On espère qu'elle est à point et qu'elle va plaire aux citoyens et aux membres de la commission.

395 Rapidement, le Comité Jacques-Viger nous demandait de nous positionner plus clairement quant à l'intégration du quartier, nous demandait de créer un retrait sur Churchill afin de permettre l'intégration d'une zone d'accueil des groupes scolaires et la plantation d'arbres à

plus grand déploiement. Et la troisième, c'était d'éliminer les quatre places de stationnement au profit de la cour d'école.

400 De ces trois recommandations-là, deux ont été retenues entièrement et une  
partiellement. Je vais rapidement vous en parler et comme je disais tantôt, les gens de  
l'arrondissement pourront approfondir. Le premier : « Se positionner plus clairement quant à  
l'intégration du quartier », dans la maquette, dans la troisième version de la maquette,  
évidemment la première, je vous disais qu'il y avait des couleurs beaucoup plus vives, c'était un  
405 autre projet complètement, mais dans la troisième version qui cadrait, qui était plus sobre, il y  
avait quand même du vitrage de couleur pour donner un peu de vie et de mouvement et les  
architectes pourraient avoir un vocabulaire beaucoup plus élaboré pour décrire la maquette, le  
projet, mais disons que ça se voulait plus coloré, plus vivant. On nous a conseillé de le retirer  
pour être encore plus sobre, ce qu'on a fait.

410 On avait choisi initialement des briques d'une couleur qui s'éloignait un peu des briques  
des maisons de Crawford, ce qu'on a rectifié. Donc on a une couleur de brique qui s'apparente  
beaucoup aux maisons avoisinantes.

415 Et finalement on avait une cour d'école qui se voulait dynamique avec des aires de jeux  
avec... Bon, il y avait pas mal de couleurs et ça aussi, on nous a demandé d'en revenir à des  
terrains de jeux, court de basket beaucoup plus sobre. On a retenu, ce n'était pas non plus  
majeur mais on a retenu ces recommandations-là.

420 Au niveau de la deuxième recommandation, grosso modo, c'était plus de verdure et un  
retrait de Churchill. Quand on dit « retrait », c'était de reculer complètement l'école de la rue.  
Déjà, on avait plus de deux mètres, donc on était au-delà de la norme minimale. Bon, je ne dis  
pas que c'est idéal mais notre souci, c'était vraiment d'offrir, de ne pas empiéter sur la cour  
d'école des enfants.

425



430 Alors on avait pris cette posture-là principalement à cause de la cour d'école mais aussi pour un rattachement à l'égout pluvial et d'autres considérations plus techniques qu'on pourra répondre, s'il y a des questions à cet effet. Il y a des gens ici qui sont beaucoup plus outillés que moi pour y répondre mais l'élément retrait, on n'a pas pu l'intégrer, on trouvait que c'était très coûteux et ce n'était pas porteur surtout si, dans une optique qu'on veut, qu'on a des obligations autant qu'à la charge de rejet d'eau, on veut avoir une école écoénergétique, donc avoir une efficacité énergétique qui avoisine le 100 %, ce qui est permis avec notre projet quatrième version je dirais.

435 J'ai parlé de la volonté de la cour d'école. Et au niveau de la zone d'accueil, bien, évidemment, dans les écoles généralement, les enfants passent, entrent à l'arrière. Donc on ne jugeait pas nécessaire de retenir tout ça. Par contre, au niveau de la verdure, on augmente le nombre d'arbres et on a retenu cet élément-là.

440 Et finalement, la troisième recommandation, c'était simple, je vous ai parlé de l'étude de stationnement et on a retiré les quatre places au profit de la cour d'école. C'était une recommandation. Donc il ne reste qu'une seule place pour mobilité restreinte. Alors voilà, c'est le projet en photos et je vous dirais que c'est un beau projet, pas parfait, mais c'est un beau projet, puis j'espère qu'on aura votre soutien ce soir. Merci.

445 **M. FRÉDÉRIC ST-LOUIS :**

450 Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement à l'arrondissement de Verdun. Donc je suis accompagné ce soir de mon chef de division et de mon directeur. Mon directeur, Stéphane Bernaquez, mon chef de division était directeur à la Division de l'aménagement urbain et service aux entreprises. Et Marc-André Hernandez, chef de division Urbanisme.

455 Également dans la salle, on a la présence de Jean Cardin et de monsieur Cantin qui sont de la Direction des travaux publics et de l'ingénierie, s'il y avait des questions sur les questions de circulation ou d'aménagement. On va vous présenter d'ailleurs un plan qu'ils ont fait sur la signalisation dans le quartier pour l'école.

460 Donc ma présentation. Rapidement, il va y avoir une mise en contexte avec quelques images du quartier que plusieurs connaissent d'ailleurs. On va vérifier la conformité au Plan d'urbanisme de Montréal, le cadre réglementaire et certaines dérogations.

465 L'avis du Comité Jacques-Viger a été exposé par monsieur St-Onge, on va y revenir avec quelques éléments. Recommandations et les actions que la commission scolaire a apportées à son projet. On va présenter également le projet de règlement proposé pour encadrer la construction de l'école. Dans le projet, il y a à l'intérieur donc des normes et des critères en révision architecturale, je vais détailler aussi ces deux différences-là durant la présentation. Et finalement, on va présenter le plan de signalisation comme on disait tantôt sur les aménagements autour de l'école.

470 Donc tout le monde sait qu'on se situe dans Verdun, dans le secteur sud de Verdun ou pour certains dans le secteur ouest, ça dépend de quelle façon on l'appelle, mais dans le fond, il est vraiment du côté sud, si on prend l'orientation plein nord de l'île de Montréal.

475 Donc le terrain est maintenant vacant. On voit encore sur cette photo l'ancien volume, la toiture de l'école. Donc on se situe, comme on disait, donc au carrefour des rues Churchill, au carrefour des rues Clemenceau et Lloyd-George dans le quartier. Quelques photos du quartier en question, la rue Churchill vers l'arrondissement de LaSalle; la même rue Churchill vers le nord, cette fois-ci vers Douglas, l'Institut universitaire de santé mentale Douglas et on voit au loin aussi le centre d'hébergement et pas mal un des seuls commerces dans le quartier qui est un  
480 petit dépanneur sur le coin de la rue.

485 Une vision ici sur la rue Lloyd-George au niveau du coin de rue. Et lorsqu'on entre sur la rue en tant que telle, un petit peu plus loin, c'est dans le quartier comme tel avec les maisons typiques construites dans les années d'après-guerre, donc qui est un ancien programme de la SCHL.

490 Même chose du côté de la rue Clemenceau. Cette fois-ci, on voit la cour arrière de l'école, l'ancienne école. Et sur la rue, quelques maisons ainsi que le CPE qui est voisin de l'école comme telle, qui est toujours en activité. Et on voit son débarcadère juste en face du bâtiment qui est situé à droite complètement de la photo.

495 Aussi, une dernière photo sur l'interface un peu de l'école avant qu'elle soit démolie. On voit son volume mais dans le fond, on a une interface avec le bâtiment qui est situé directement en arrière de la propriété. C'est pas mal l'une des seules limites de propriété avec le quartier. On voit les deux arbres au milieu. Ces deux arbres-là sont conservés dans le nouveau projet.

500 Au niveau du Plan d'urbanisme, le projet se situe dans un secteur d'affectation résidentielle qui permet l'habitation, les commerces de proximité et aussi les institutions et les équipements collectifs. Donc le projet à ce sujet-là est conforme au Plan d'urbanisme au niveau de l'affectation du sol.

505 Le projet est également conforme au niveau de la densité de construction où on permet des bâtiments de un à deux étages hors sol, une implantation isolée et un taux d'implantation au sol faible, ce qu'on va vous montrer tantôt. Donc au niveau du Plan d'urbanisme, le projet est conforme aux paramètres inscrits.

510 Et aussi, il est utile de présenter que le projet se situe dans un secteur de valeur intéressante, c'est-à-dire au niveau de son patrimoine bâti. Donc comme on voit, l'ensemble du quartier a été reconnu au Plan d'urbanisme comme un secteur qui a une valeur architecturale et historique.

515 Au niveau du plan de zonage, donc le projet a certaines dérogations au niveau du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun. Il se situe le projet dans la zone E01-06 qui est une zone où on permet l'aménagement d'écoles et de garderies. Donc le projet est essentiellement conforme à l'ensemble de la grille des zonages que vous voyez à l'écran.

520 Les seules non-conformités, donc au niveau de l'usage, on l'a mentionné, c'était conforme; au niveau de la typologie isolée, le bâtiment est isolé et conforme; au niveau des hauteurs, le bâtiment a un à deux étages, donc est conforme aux étages proposés dans la grille; et finalement, les non-conformités se situent plutôt au niveau des rapports et espaces bâti/terrain et au niveau du coefficient d'occupation au sol.

525 Donc ces deux éléments-là, si on les regarde plus précisément, on voit que dans le fond, l'espace bâti/terrain qui est en fait l'empreinte du bâtiment sur son lot, le règlement stipulait entre .1 et .3, donc un minimum de .1 et un maximum de .3 et le projet propose plutôt .4 de rapport bâti/terrain. Donc grosso modo, 40 % du terrain est bâti, 40 % est occupé par l'école.

530 Au niveau du coefficient d'occupation au sol, là c'est les deux planchers qui sont additionnés et on prend toujours ce rapport-là divisé par la superficie du terrain. On se situe à .75 alors que la norme était de .2 à .6.

535 Parmi d'autres dérogations au niveau du règlement de zonage, le projet révisé cette fois-ci ne présente plus de case de stationnement. Donc on avait exigé au règlement révisé d'ailleurs suivant la conformité au schéma d'aménagement et visé le nombre de cases à la baisse mais on avait 15 cases qui étaient exigées pour une superficie de 3 000 mètres carrés à raison d'une case par superficie de 200 mètres carrés et le projet ne présente pas de case en ce moment. Également, la case à mobilité réduite, en fait, elle n'est pas fournie sur le terrain, elle est fournie sur le domaine public et ça, ça reste à être peaufiné puisque dans le fond, elle n'est pas sur le terrain. L'aménagement, on va vous le montrer, il n'y a plus de case de stationnement du tout.

540

545 Troisième dérogation, l'article 667, la maçonnerie lourde qui normalement est exigée pour l'ensemble du bâtiment. À ce moment-ci, on présentait encore dans la dernière version une céramique qui est apposée de façon mécanique sur le bâtiment et c'est une des dérogations qui est là au projet, somme toute assez mineure, sur le coin du bâtiment près du gymnase.

550 Une autre dérogation concerne l'article 4 du Règlement sur les dérogations mineures et là, on inclut au projet de règlement dans le fond la possibilité de déroger sur l'ensemble des dispositions du règlement d'urbanisme, évidemment, sauf celles liées à l'usage ou à la densité puisque selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, on n'a pas le droit de déroger à ces deux dispositions-là au niveau du Règlement sur les dérogations mineures. Mais, par contre, on pourrait déroger sur un élément comme le parement ou une saillie qui n'aurait pas été validée ou qui aurait été ajoutée. Donc ça pourrait être une option d'ajouter une dérogation mineure pour un  
555 élément mineur sur le projet.

560 Au niveau du Comité Jacques-Viger, dans le fond, monsieur St-Onge a bien expliqué quand même les recommandations qu'ils avaient soumises à l'arrondissement et au promoteur. Mais dans le fond, ça se positionnait un peu plus clairement sur l'intégration dans le quartier au niveau de l'architecture et de l'aménagement de la cour. Donc il y a eu une modification en ce sens-là sur les deux niveaux. On voulait aussi créer un retrait sur Churchill pour l'accueil des groupes scolaires et aussi permettre l'implantation d'arbres plus costauds, à plus grand déploiement. Donc sur ce point-là, la CSMB préférait garder le projet tel qu'il était présenté pour le moment, puis a validé certains éléments qu'on a montrés.

565 Et aussi, le Comité Jacques-Viger préconisait l'élimination des 4 places de stationnement pour donner ces espaces-là aux enfants dans la cour. Donc de limiter le stationnement sur le terrain au profit des enfants.

570           Donc sur les trois éléments, comme on a vu dans le projet présenté antérieurement, on  
est venu retirer les portions vitrées qui étaient colorées dans l'ancien projet et, dans le fond, on a  
joué plutôt sur des tons de gris, ce que j'ai compris, sur les élévations. Donc c'est un projet qui a  
été tout récemment modifié par la commission scolaire et on l'a reçu en même temps qu'on vous  
le présente. Donc voici la proposition.

575           L'aménagement de la cour a également fait l'objet d'une réduction, si on veut, du niveau  
de coloration, du niveau d'aménagement dans le projet. Anciennement, il y avait beaucoup plus  
d'éléments colorés rouges et orangés sur le plan ici. C'est des espaces qui sont caoutchoutés.  
Donc ça a été réduit pour laisser plus de place à des parties asphaltées et à des parties  
580           paysagées.

              Finalement, au niveau de l'alignement de construction sur la rue Churchill, ça fait l'objet  
aussi d'une recommandation du comité, à savoir reculer légèrement le bâtiment pour permettre  
l'implantation d'arbres sur la rue Churchill. Cependant, en revérifiant, on est pas mal sûr, c'est le  
585           réseau électrique qui est problématique à cet emplacement-là, donc un réseau à moyenne  
tension sur lequel des arbres à grand déploiement finalement finiraient élagués et seraient plus  
ou moins intéressants. Donc plutôt que de reculer l'école pour cette raison, dans le fond, on aime  
mieux ajouter trois arbres additionnels sur la portion de la cour avant qui seraient plantés  
finalement à la limite du domaine public et du domaine privé pour bonifier ces plantations-là.  
590           Donc ça fait le tour des recommandations du comité.

              Pour le projet de règlement, dans le fond, nous à l'arrondissement, on propose un projet  
qui donc vient encadrer la construction du bâtiment et qui comporte plusieurs aspects au niveau  
de l'usage. Donc on vient restreindre le bâtiment à l'usage d'école avec certains usages  
595           additionnels, des activités communautaires, camp de jour et halte garderie.

              On vient confirmer que le bâtiment a une hauteur maximale de deux étages dans le  
projet de règlement également bien que la réglementation le préconisait déjà.

600 L'espace bâti/terrain serait d'un maximum de .4 ce qui est exactement ce que le bâtiment propose comme implantation au sol. Le coefficient maximal également de .8 qui cadre bien avec le projet également. La marge minimale sur Churchill était déjà au projet avant d'être présenté au Comité Jacques-Viger et demeure à un minimum d'un mètre. On maintient cette disposition-là normative. Dans le fond, toutes ces dispositions sont des dispositions normatives et on va voir un  
605 peu plus loin qu'il y a des dispositions également de PIIA. Je vais vous expliquer la différence.

Donc juste poursuivre dans le fond au niveau des autres dispositions normatives, au niveau du parement extérieur, on propose qu'il y ait quand même une certaine latitude pour proposer des parements autres, notamment la céramique qui était un des parements qui étaient  
610 proposés sur le coin où est-ce qu'on retrouve le gymnase, sur le coin de Churchill et Lloyd-George. On a demandé à ce qu'un minimum de 10 % de la cour arrière qui soit végétalisé et le dernier chiffre de la commission scolaire était de 14 %. Donc ils respectent le cadre réglementaire.

615 Un des ajouts qui a été fait également, c'est d'interdire l'aire de stationnement. Donc suivant les conseils et les recommandations du Comité Jacques-Viger d'ajouter... En fait, d'enlever plutôt les cases de stationnement, on a ajouté cette disposition-là au cadre réglementaire pour interdire l'aire de stationnement.

620 Et dans le fond on est venu aussi donc ajouter une série d'objectifs et critères qui vont servir à confirmer, lorsque le demandeur va être prêt à déposer sa demande de permis finale, il y aura une révision ultime qui sera faite par le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, qu'on appelle un PIIA, qui est un Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Et dans le fond, ça permet de mettre en oeuvre le projet et il peut y avoir encore des petites modifications,  
625 le projet devrait sensiblement ressembler à ce que vous avez vu et devra correspondre à ces objectifs et critères du projet de règlement.

630 Donc en gros, d'assurer la construction d'un bâtiment d'architecture quand même contemporaine mais qui s'insère bien au quartier Crawford; construire un bâtiment qui met de l'avant les principes de développement durable; concevoir une cour d'école fonctionnelle puis

adaptée au quartier; réduire les impacts du projet sur les îlots de chaleur et sur le rejet des eaux de pluie au réseau public, au réseau d'égout. Donc c'est les mêmes objectifs qui ont été présentés au départ et qui demeurent, accompagnés de certains critères.

635 Et je vais peut-être me limiter sur les ajouts dans le fond qui ont été faits de ces critères. Dans le fond, au point 4, on a un critère sur l'aménagement de la cour avant de la rue Churchill où on favorise une marge avant qui donne un caractère institutionnel au bâtiment et qui permet un meilleur dégagement pour la plantation d'arbres à grand déploiement. Évidemment, ce critère-là pourrait peut-être être revu, tout dépendant de la nature du projet et des contraintes  
640 comme on a expliqué avec le réseau électrique notamment. Et un ajout aussi au niveau de la rue Churchill pour un dégagement pour les groupes scolaires.

645 Finalement, on a ajouté aussi le point 11 où on est venu demander à ce que le projet assure un aménagement à une cour arrière fonctionnelle pour l'école et un concept intégrateur qui s'adapte bien au quartier. Les autres critères étaient déjà présents, on pourra y revenir, si vous avez des questions spécifiques sur ces éléments-là.

650 Et pour finir dans le fond, le plan de signalisation qu'on vient tout juste de finaliser, c'est un travail qui a été fait par la Direction des transports, les Travaux publics, dans le fond, on est venu proposer l'ajout de plusieurs éléments sur le pourtour de l'école, notamment des saillies sur la rue Churchill aux deux coins des rues et Clemenceau et Lloyd-George. Également, des saillies – et là, je vais prendre mon pointeur pour vous indiquer où sont situés les éléments dont je vous parle – donc les saillies ici au coin des deux rues sur Churchill, d'autres saillies pour les sorties ici et ici. Donc sur les sorties latérales en cour arrière, il y aurait les petites saillies pour dégager  
655 la vue à la sortie des élèves. Également, il y aurait des saillies du côté de la rue Clemenceau et Ouimet, un ensemble évidemment de panonceaux pour indiquer que la zone scolaire est présente.

660 Donc tous ces éléments-là doivent être installés, des panneaux traditionnels aux abords des écoles. Un ajout aussi des mesures de restriction de la circulation ou d'apaisement de la vitesse sur les deux rues, et Clemenceau et Lloyd-George, donc finalement probablement des



dos d'âne, ça reste à confirmer, ici et ici. On voit également sur le plan le débarcadère des autobus sur la rue Churchill. Ça fait le tour des mesures. Si jamais j'ai oublié certaines, mes collègues des transports vont me raviser. Donc ça fait le tour du projet pour nous.

665

**LE PRÉSIDENT :**

Merci infiniment. Alors à la table, le registre va être ouvert pour vous inscrire afin de pouvoir poser jusqu'à deux questions et puis on se revoit donc disons à 20 h 15, donc à peu près dans vingt-cinq minutes. Merci beaucoup.

670

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

675

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

Il faut commencer maintenant et non pas à et quart. Donc je vous inviterais à prendre place, s'il vous plaît. Par la même occasion, je demanderais à madame Diana Prénovost de prendre place à l'avant, s'il vous plaît. Madame Diana Prénovost.

680

Concernant les présentations que nous avons eues ce soir, l'enregistrement vidéo de ce qui a été présenté est déjà disponible en ligne. Maintenant, la forme actuelle dans la documentation de la commission, c'est dans les jours qui viennent, donc vendredi ou lundi au plus tard, mais ça devrait être là sous la forme habituelle et vous pouvez déjà revoir les présentations sur internet. Bien, merci.

685

À vous, Madame.

690

**Mme DIANA PRÉNOVOST :**

695 Pour les stationnements, j'ai une petite inquiétude parce que nous on se fait déjà bloquer  
notre stationnement sur la rue Leclair par les personnes qui vont visiter le CHSLD qui ne veulent  
pas payer pour le stationnement. Donc vu que vous enlevez les stationnements – et je  
comprends pourquoi – est-ce que vous prévoyez peut-être négocier avec le CHSLD pour donner  
un stationnement gratuit pour les employés de l'école. Comme ça, on pourrait peut-être moins  
causer des problèmes sur les rues.

700

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Onge?

705

**M. PAUL ST-ONGE :**

Écoutez, c'est sûr que s'il y a des possibilités, on va les envisager. Ce n'est pas quelque  
chose qu'on avait en tête là en toute franchise. On était assez rassuré avec l'étude de circulation.  
Vous habitez le quartier, vous évoquez une problématique. On en prend bonne note. C'est sûr  
qu'on est toujours ouvert. Après ça, je ne connais pas les règles au CHSLD. C'est un peu ce que  
je peux vous répondre.

710

**Mme DIANA PRÉNOVOST :**

715 Puis une deuxième petite question rapide. Est-ce que vous pensez donner une priorité  
aux résidents de Crawford pour l'inscription à cette école-là?

**M. PAUL ST-ONGE :**

720

D'emblée, je dirais oui, bien sûr. Mais ce qui est important de comprendre, lorsqu'on  
construit une école, on va toujours en consultation pour la détermination des bassins et de la  
vocation de l'école et l'Annexe Crawford ne fera pas exception à nos règles. Alors c'est sûr qu'on

725 va consulter les parents qui sont concernés, potentiellement concernés par la construction de  
cette école à comprendre les gens de la Garde, les gens de Sainte-Geneviève pour voir,  
présenter des bassins, discuter avec les citoyens, mais c'est sûr qu'on a des critères et un de nos  
critères, en fait le critère principal, c'est la proximité. Alors c'est sûr qu'on veut favoriser les  
citoyens de Crawford, bien sûr, mais en même temps, on ne veut pas non plus déraciner des  
enfants qui ont des habitudes. En ce moment, beaucoup de gens de Crawford vont à Sainte-  
Geneviève. Donc l'idée, ce n'est pas de déraciner des gens qui sont déjà en formation mais bien  
730 sûr qu'on privilégie une école de proximité.

**Mme DIANA PRÉNOVOST :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'inviterais madame Maude Prud'Homme, s'il vous plaît.

**Mme MAUDE PRUD'HOMME :**

740 Bonsoir! Ma question concerne monsieur Frédéric. C'est par rapport à la présentation  
qu'il a faite. Il dit potentiellement qu'il y aurait des dos d'âne. Je voudrais savoir quand la décision  
va être prise, s'il va y avoir ou non des dos d'âne sur la rue entre autres Lloyd-George?

**LE PRÉSIDENT :**

Sur Lloyd-George?

**Mme MAUDE PRUD'HOMME :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

755

Est-ce que, Monsieur St-Louis...

**M. FRÉDÉRIC ST-LOUIS :**

760

Oui. Donc effectivement, ce qu'on propose pour le moment, c'est des dos d'âne. Donc c'est juste que c'est un plan qui pourra être révisé pour des ajustements et je voulais juste le mentionner que ce qu'on prévoit en ce moment, c'est des dos d'âne mais il pourrait y avoir d'autres éléments qui s'ajoutent, mais ça va être évidemment à la rentrée scolaire puis au fur et à mesure des aménagements de l'école, bien on va réagir aussi du côté du domaine public avec des ajouts, s'il y a lieu.

765

**LE PRÉSIDENT :**

770

Vous aviez mentionné tout à l'heure un moment où cette décision-là serait prise. Est-ce que peut-être juste pour compléter votre réponse?

**M. FRÉDÉRIC ST-LOUIS :**

775

Je ne peux pas vraiment avancer un moment précis mais c'est sûr que ça va être ce plan-là, légèrement modifié au besoin, mais passablement ce plan-là qu'on a vu avec – je le représente à l'écran – avec, s'il y a des ajustements après la construction de l'école, j'imagine. J'aimerais que peut-être les gens de la direction, je ne sais pas s'ils sont dans la salle? Ils ne sont pas là. Donc ça serait à vérifier avec eux parce que c'est eux qui ont fait le plan, la Direction de l'ingénierie à notre arrondissement.

780

Moi je l'ai présenté pour vous exposer un peu les points qui allaient être ajoutés mais comme je vous dis, il y a l'intention d'avoir deux – on les voit sur l'écran – les deux dos d'âne et sur la rue Lloyd-George et sur la rue Clemenceau.

785 Mais comme je vous dis, ce n'est pas fixé à 100 %. Ce plan-là, il peut avoir des ajustements. C'est sûr que la signalisation pour l'école, ça c'est fixe, les saillies, c'est l'intention que la Ville a d'aménager des saillies là. Donc il y a beaucoup d'éléments qui sont déterminés mais il pourrait y avoir des petits ajustements en fonction des besoins de l'école.

790 **Mme MAUDE PRUD'HOMME :**

Merci. Et mon autre question est par rapport aux recommandations du Comité Jacques-Viger et on nous a dit que c'était la quatrième version des plans. Est-ce que c'est la version finale ou il va potentiellement y avoir une autre version suite à la consultation?

795 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Onge.

800 **M. PAUL ST-ONGE :**

805 Bien c'est certain qu'on aimerait que ça soit la version finale. Vous comprendrez qu'à chaque fois qu'on retourne sur la planche à dessin, on fait des modifications, il y a des coûts, ça engendre des délais, mais encore là, on n'est pas fermé. Nous, on veut construire cette école, on veut aller de l'avant. S'il y a moyen de concilier certaines demandes, on demeure toujours ouvert. On l'a été ouvert suite aux recommandations du Comité Jacques-Viger, on est toujours à l'écoute et ouvert, mais on comprend que c'est la quatrième version.

**LE PRÉSIDENT :**

810 Merci. J'inviterais monsieur Gilles Lefebvre, s'il vous plaît. Bonsoir!

**M. GILLES LEFEBVRE :**

815            Bonsoir! Je suis résident de la rue Lloyd-George, donc le bâtiment voisin à l'école pour  
vous situer. Donc j'habite le quartier depuis environ dix ans, je connais la circulation qui se fait  
sur ces petites rues-là. Donc c'est des petites rues quand même assez étroites. Je lisais dans  
l'étude de circulation que le consultant qui a fait l'étude a recommandé de mettre les rues Lloyd-  
George et Clemenceau à sens unique pour, bon, c'est une question de sécurité pour les élèves  
820 évidemment. Parce qu'en connaissance de cause, l'hiver, la circulation est très difficile à double  
sens sur cette rue-là malgré que... Puis on peut présumer qu'à cause de l'étude, donc il va y  
avoir un ajout de circulation. Donc ma question à la Ville, donc est-ce qu'on prévoit effectivement  
peut-être de mettre ces rues-là à sens unique?

825            **M. MARC-ANDRÉ HERNANDEZ :**

              Monsieur le président, en l'absence de monsieur Cardin, en fait, c'est toujours des  
options qui sont à l'étude effectivement. Plus d'informations vont être nécessaires avant de  
prendre une décision finale dans cette situation-là. Il est certain que l'arrondissement a tout  
830 intérêt et a le désir de prendre le maximum de mesures possible pour venir limiter les impacts en  
circulation mais aussi s'assurer que les corridors scolaires, donc les passages pour piétons,  
soient le plus sécuritaire possible. Donc vous pouvez être assuré que l'ensemble des mesures  
nécessaires pour venir justement sécuriser ces aspects-là vont être prises par l'arrondissement.

835            **M. GILLES LEFEBVRE :**

              Donc concernant cette étude de circulation là – c'est toujours la même question – donc si  
le consultant en circulation a vraiment proposé ou en tout cas suggère fortement donc des sens  
uniques, pourquoi on n'a pas abordé cette solution-là dans votre proposition?  
840

**M. MARC-ANDRÉ HERNANDEZ :**

845 C'est un bon point. Donc dans le fond, dans l'aménagement qui est fait ici, on s'est vraiment limité au, je vous dirais, l'environnement immédiat de l'école. La réflexion justement sur le plan un peu plus large est toujours en cours de réalisation.

Si vous me permettez, Monsieur le président, je permettrais à monsieur de reposer sa question au bénéfice de monsieur Cardin qui vient d'arriver dans la salle.

850 **M. GILLES LEFEBVRE :**

Donc je répète ma question?

**LE PRÉSIDENT :**

855

Oui, s'il vous plaît.

**M. GILLES LEFEBVRE :**

860

Donc ce que je mentionnais, moi, je suis résident de la rue Lloyd-George, je connais la rue Lloyd-George et Clemenceau. Ce sont des rues quand même à gabarit réduit. La circulation se fait quand même très difficilement l'hiver à double sens. J'imagine que lorsqu'il va y avoir une circulation plus augmentée à cause de l'école, puis bon, évidemment, pour la sécurité des enfants, donc dans l'étude de circulation, on proposait que ces rues-là soient à sens unique. Est-ce que cette proposition-là, ce qu'on voit sur le plan qui a été déposé, on ne voit pas cette solution-là. Est-ce que cette solution-là est quand même envisagée?

865

**M. JEAN CARDIN :**

870

Bonjour! Jean Cardin de l'arrondissement de Verdun, directeur de l'ingénierie. Vous dire au départ que l'arrondissement prépare actuellement son plan de déplacement local et on n'a pas encore statué sur le sens de circulation dans le quartier. Parce que vous savez, toutes les rues de ce quartier-là sont présentement à double sens, on est en train de compléter ce plan-là

875

pour pouvoir prendre position par la suite sur le sens unique ou non ou le statu quo finalement des sens de circulation.

Donc il n'y a pas de décision prise actuellement. Ce que vous voyez ici, on a illustré les rues à double sens et ça ne veut pas dire que c'est immuable. On va déposer ce plan-là en juin ou juillet prochain, donc on va avoir déjà fait la réflexion d'ici les prochains mois sur cette question-là.

880

**M. GILLES LEFEBVRE :**

885

Est-ce qu'on peut s'assurer qu'on va respecter le consultant qui a travaillé sur l'étude de circulation qui a proposé quand même cette solution-là pour...

**M. JEAN CARDIN :**

890

Ça va être pris en considération dans l'étude du PLD.

**M. GILLES LEFEBVRE :**

895

Merci. Ma deuxième question. Donc je suis résident, vraiment voisin à l'école. On a vu des plans d'aménagement, une évolution des plans d'aménagement. Comme la personne qui était avant moi qui a posé la question, est-ce que le plan que l'on a vu est le plan final?



900 Ma question, bon, évidemment, je suis voisin à la cour d'école. Le dernier plan qu'on a vu ce soir donc propose une marge de... Un espace entre la cour d'école et ma propriété, donc un espace végétal, végétalisé. Est-ce que vous pouvez m'assurer qu'il y ait finalement effectivement une zone qu'on pourrait dire une zone tampon entre la cour d'école et la limite de ma propriété?

**Mme ANISSA SOUAK :**

905 Bonsoir! Alors effectivement le premier concept qu'on a fait, on avait vraiment pris en considération votre logement. On avait placé les cases de stationnement de ce côté-là justement pour éviter qu'il y ait un contact direct avec la cour d'école. Une fois que ces cases de stationnement ont été retirées, on a créé une bande, soyez assuré que cette bande va être là. Nous, on travaille là-dessus, même l'arrondissement nous réitère à chaque fois par rapport à cet  
910 espace vert entre la cour d'école et votre maison.

**LE PRÉSIDENT :**

915 Merci. J'inviterais madame Marie-Pierre Foy, s'il vous plaît. Bonsoir!

**Mme MARIE-PIERRE FOY :**

920 Bonsoir! Moi, ma question – dites-moi-le si je suis hors sujet – ma question concerne l'état actuel des lieux aujourd'hui jusqu'à la construction de l'école. On a eu de la misère cet hiver avec les clôtures qui tombaient, les toiles qui ne restaient pas en place. Là, on a eu un lac je crois qui a été pompé en partie aujourd'hui. Donc j'aimerais savoir s'il y a des mesures qui vont être prises pour plus qu'on revive l'hiver là puisqu'il nous en reste encore un ou deux d'ici l'ouverture de l'école, à savoir s'il y a quelque chose qui s'en vient, des clôtures peut-être qui tiennent un peu plus solidement qu'avec des *tye-wrap* comme on a actuellement.  
925

**Mme MARIE-JOSÉE COMPTOIS :**

930 Bonjour! Le tissu blanc qui était là augmentait la résistance du vent. Donc c'est ce qui a augmenté l'effet que les clôtures ont tombé cet hiver. Tout ce tissu-là a été retiré, donc cette portion-là devrait améliorer le fait que les clôtures tombent par grand vent.

935 Pour ce qui est de l'eau, oui, ça a été pompé. On a commencé à pomper vendredi mais dû à la surcharge du système et à la fonte des glaces, on a dû arrêter. On a recommencé aujourd'hui. Tout a été pompé, c'est à sec présentement. C'est sûr que, bon, là il pleut, donc on va garder quand même un suivi là-dessus. On a une intention de garder une pompe sur place pour s'assurer que ça ne recommence pas. Et tout au long de l'été, parce qu'il n'y a présentement rien, on va s'assurer que ça soit toujours sécurisé, on va faire des tours pour s'assurer que tout est parfait pour que ça soit dangereux pour personne.

940 **Mme MARIE-PIERRE FOY :**

Et ce trou-là, est-ce qu'il peut être recouvert éventuellement?

945 **Mme MARIE-JOSÉE COMPTOIS :**

On va regarder pour voir la possibilité de niveler le tout.

**Mme MARIE-PIERRE FOY :**

950 O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Merci. J'inviterais monsieur Gilles Lanthier, s'il vous plaît. Bonsoir!

**M. GILLES LANTHIER :**

960 Bonsoir! Alors ma question, c'est de savoir si sur les rues avoisinantes, il va y avoir des vignettes, ce qui va restreindre le stationnement. Parce qu'il va y avoir beaucoup plus d'achalandage du fait qu'il va y avoir du personnel dans cette école-là, il va y avoir les parents aussi qui vont venir à l'école. Alors je veux savoir s'il va y avoir des vignettes, s'il va y avoir des restrictions de stationnement, puis du fait aussi que sur la rue Churchill, il va y avoir les autobus scolaires qui vont débarquer, donc c'est sûr que c'est normal qu'il y ait des restrictions de stationnement à cet endroit-là.

965 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

970 **M. MARC-ANDRÉ HERNANDEZ :**

Monsieur le président, je laisserais la parole à monsieur Cardin.

975 **M. JEAN CARDIN :**

Ce n'est pas prévu du stationnement réservé aux résidents dans un premier temps, mais ça ne veut pas dire que si la situation le commande, il n'y aurait pas une étude de circulation qui va être faite, une étude de stationnement pour éventuellement implanter du S3R. Et présentement, il n'y a pas d'indice qui nous dit que ça va être une problématique au niveau du stationnement. Les études de circulation ne démontrent pas ça.

980 **M. GILLES LANTHIER :**

985 D'accord. Je vous remercie. Ça répond à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'inviterais monsieur Ans Beaulieu, s'il vous plaît. Bonsoir!

990 **M. ANS BEAULIEU :**

995 Bonsoir! Les précédents intervenants ont déjà posé pas mal de mes questions. Je vais quand même en poser une au sujet de l'étude de circulation. Est-ce que dans l'étude, ils ont tenu compte du fait que le CPE, environ 70 enfants qui sont là principalement amenés par des parents le matin, que le centre de je ne me souviens pas comment ça s'appelle, pas l'hôpital mais le centre de longue durée qui est là, il y a au moins une trentaine d'employés qui viennent à chaque matin avec des voitures stationnées là, les résidents dans le quartier, et comme ça risque de ne pas être une école de proximité, beaucoup de parents vont venir comme c'est le cas déjà avec Sainte-Geneviève qui est une école de proximité, beaucoup de parents viennent porter leurs enfants en voiture.

1000 Dans l'étude, est-ce que tout ça a été considéré? Parce qu'on dit : « Il n'y aura pas de problème. » Il y a déjà des problèmes à Sainte-Geneviève qui est beaucoup mieux aménagée que cette école-là va l'être. Donc quand on me dit qu'il n'y a pas de problème, j'ai de la difficulté à le croire. Alors je me demande qu'est-ce qui a été considéré dans cette étude-là.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1010

**M. MARC-ANDRÉ HERNANDEZ :**

En fait, peut-être je demanderais au mandataire de l'étude de circulation de prendre la parole.

1015

**Mme ANISSA SOUAK :**

Bonsoir!

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

1025 **Mme ANISSA SOUAK :**

Effectivement, l'étude de circulation, l'ingénieur en circulation a pris en considération tout ça. Entre autres par rapport à toutes ces recommandations, on a déplacé le débarcadère autobus qui était prévu sur la rue Clemenceau, on l'a mis sur la rue Churchill justement pour pouvoir libérer la rue Clemenceau pour le CPE. Mais sinon, tout a été considéré. Et puis ils ont travaillé en parallèle avec l'ingénieur qui a fait l'étude de stationnement et puis c'était vraiment une zone assez élargie, donc oui, vous pouvez lire l'étude de circulation, elle est sur le site de l'Office. Mais si vous avez des questions assez pointues...

1035 **M. ANS BEAULIEU :**

C'est ça, j'ai des questions assez pointues sur ça. J'ai, encore une fois en comparant avec l'exemple actuel de l'École Sainte-Geneviève, je vois mal des parents se stationner à 350 mètres quand les parents sont pressés le matin, ils stationnent en double, ils vont vite, ils se dépêchent, ils partent vite, ils ne font pas attention quand ils sortent des espaces de stationnement. Il y a une police qui est régulièrement positionnée à l'École Sainte-Geneviève pour donner des contraventions. Sainte-Geneviève a un boulevard avec deux voies, un parc, quatre fois la superficie pour stationner les autos alentour et il y a des problèmes. Donc c'est ça. Je ne sais pas si... On dit que ça a été considéré mais on verra. C'est tout. Merci.

1045 **Mme ANISSA SOUAK :**

Merci à vous.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gilles Renaud, s'il vous plaît. Bonsoir!

**M. GILLES RENAUD :**

1055 Bonsoir, Monsieur le président! La commission scolaire a parlé de nouveau ce soir de la question des écoles anglophones qui ont été considérées ou qui pourraient être considérées pour répondre aux besoins des enfants qui habitent tout près de ces écoles. On entend différents sons de cloche là-dessus de la commission scolaire, on entend aussi personnellement des sons de cloche différents d'enseignants, par exemple, qui sont dans ces écoles-là et qui nous disent  
1060 que c'est plutôt vide.

J'aimerais savoir si ça serait possible que la commission scolaire nous donne un avis écrit, en fait, une étude – une étude évidemment mais en fait une sorte de constat écrit – de la situation qui fait que c'est impossible d'utiliser les écoles anglaises pour répondre aux besoins  
1065 des enfants de Notre-Dame-de-la-Garde. Il y a déjà eu beaucoup de démolition d'écoles à Verdun il y a quelques années, on ne voudrait pas que ces écoles-là soient démolies dans quelques années parce qu'elles ferment et puis que ça n'a pas servi.

1070 Alors je ne sais pas si ça serait possible d'avoir ça dans des temps prochains pour les séances de consultation qui vont suivre, qu'on ait des faits par écrit et non pas simplement des paroles qui nous sont données lors d'une réunion.

**M. PAUL ST-ONGE :**

1075 Bien, écoutez, un avis écrit, c'est difficile de donner un avis écrit lorsqu'il s'agit d'édifices  
qui ne sont pas sous notre gouverne mais qui sont sous la gouverne d'un autre gouvernement  
scolaire qui est la Commission scolaire Lester-B.-Pearson en l'occurrence. Alors c'est difficile de  
nous se prononcer sur la disponibilité de leurs locaux à eux. Ça m'embarrasse de vous dire on  
va faire un avis écrit. Moi, ce que je peux vous dire, c'est des paroles, c'est enregistré et c'est  
1080 consigné, c'est qu'on a regardé les possibilités dans les écoles anglophones de Verdun, à savoir  
Riverview. Riverview, il fut un temps qu'il était menacé de fermer. Il y a eu des pourparlers avec  
nos vis-à-vis et la décision du conseil des commissaires de Lester-B.-Pearson a été  
unilatéralement – parce qu'on est en pourparlers – de confirmer cette école-là et l'information  
qu'on en a, c'est qu'elle a été confirmée pour deux ou trois ans. Et ça, ça doit être consigné dans  
1085 les registres du conseil des commissaires de Lester-B.-Pearson. Ça, c'est pour la première  
école.

La seconde, Verdun Elementary qui est à côté de Notre-Dame-de-Lourdes, donc qui  
n'est pas aussi près que l'autre de Notre-Dame-de-la-Garde, on est allé, le DG et moi visiter cette  
1090 école. Comme je l'ai expliqué un peu plus tôt, cette école-là est beaucoup moins achalandée.  
Effectivement, elle est à peu près, selon ce qu'on a eu d'information de nos partenaires de  
Lester-B.-Pearson, elle serait occupée à peu près à 40 %.

Mais il faut voir l'état de cette école-là, d'une part. D'autre part, on parle d'une aile, un  
1095 étage et demi dans une aile et dans cet étage-là, ça ne permettrait pas d'avoir, de répondre à  
nos besoins en superficie en locaux, d'une part, et d'autre part, les aménagements à faire sont  
considérables et il y aurait une mixité avec les enfants du secteur anglophone, il n'y a pas de  
bloc sanitaire. Donc à court terme, cette option-là n'est pas envisageable pour les raisons que je  
vous donne ce soir, Monsieur.

1100 Alors vraiment on est... Comme je disais un peu plus tôt dans ma présentation, lorsque  
c'est possible, on est toujours en pourparlers parce qu'on est en croissance sur l'ensemble de

notre territoire et il n'y a pas personne qui a intérêt à voir une école fermer et démolir comme vous l'évoquez, puis en construire une à côté.

1105

Et vraiment dans la présentation, je tenais à démontrer que la croissance de la population étudiante à Verdun, elle est plus forte que notre capacité d'accueil, incluant les quatorze classes liées au projet de ce soir. Alors en 2020-2021, on sera toujours à la recherche. Alors soyez assuré que si Verdun Elementary devient vacant ou il y a des possibilités, on va les saisir ces possibilités-là. Alors je le réitère devant vous, c'est ce que je peux vous dire ce soir.

1110

**M. GILLES RENAUD :**

Merci. On verra ce que l'avenir nous annonce, enfin ce qui se passe à l'avenir. Je voulais poser une question cependant à la commission scolaire aussi. Je ne sais pas si j'ai bien compris. Est-ce que le fait qu'une école primaire n'ait que deux locaux par niveau cause un problème à cause des spécialistes qui doivent se déplacer? Est-ce que c'est un problème qui va être vécu à cette école? Je n'ai pas trop bien compris tantôt. Il me semble qu'il y a eu une allusion à ça qui disait que dans une école où il n'y a pas de locaux pour les spécialistes, ça cause un problème. Je ne suis pas sûr de comprendre.

1115

1120

**M. PAUL ST-ONGE :**

Ce que j'évoquais tantôt par rapport à la capacité ministérielle et par rapport au réel vécu était à l'effet que dans certaines écoles, on a eu – puis je regarde la direction à Notre-Dame-de-la-Garde, la direction adjointe, ils sont ici ce soir – on a eu à faire des sacrifices sur des locaux de spécialistes parce qu'on déborde. Donc des locaux qui étaient affectés à des spécialistes ne peuvent plus... Les spécialistes doivent se déplacer en salle de classe. On est en surcapacité.

1125

1130

Quand on parle de l'école de Crawford, l'Annexe Crawford, quand on dit une 2-12, en réalité, c'est d'avoir deux classes qui commencent l'école à cette école-là, qui débutent, des enfants dans deux classes et qui vieillissent.



1135

Donc c'est deux cohortes d'enfants, ils démarrent à 19, 20, puis ils vieillissent, puis ils terminent jusqu'en sixième année. Alors quand on parle de quatorze classes, c'est simplement de figurer que c'est deux cohortes d'enfants classes qui peuvent vieillir.

**M. GILLES RENAUD :**

1140

Est-ce que je comprends donc que ça veut dire que dans une école comme celle que vous projetez de bâtir, il n'y a pas un besoin spécifique de locaux pour des spécialistes? Enfin, quelque chose comme ça. Je ne suis pas sûr de comprendre.

**M. PAUL ST-ONGE :**

1145

Allez-y.

**Mme ANISSA SOUAK :**

1150

Bonsoir, Monsieur! Quand on parle de deux maternelles et douze classes régulières, qui veut dire le premier cycle, le deuxième et troisième cycle, il y a dans la conception du projet effectivement des classes des spécialistes. On a une classe informatique, on a une bibliothèque. Ce que monsieur St-Onge disait, c'est que ces bibliothèques qui sont conçues dans ce projet de Notre-Dame-de-la-Garde, Annexe 2, vont être utilisées comme bibliothèque, comme salle informatique. Mais dans les autres écoles comme Notre-Dame-de-la-Garde en ce moment, la bibliothèque n'est pas utilisée, elle est utilisée comme classe ordinaire. Ils n'ont pas de bibliothèque, ils n'ont pas de classe informatique, ils n'ont pas... Parce qu'il y a une surpopulation.

1155

**M. GILLES RENAUD :**

1160

D'accord.

**Mme ANISSA SOUAK :**

1165 Est-ce que je réponds à votre question?

**M. GILLES RENAUD :**

1170 Oui, je comprends, Madame. C'est très clair. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'inviterais monsieur Fabrice Christen, s'il vous plaît.

1175 **M. FABRICE CHRISTEN :**

Bonsoir! Donc je vais faire un peu de pouce à la question tantôt de monsieur Beaulieu. Dans le plan que vous nous avez présenté ce soir, on a consacré un certain effort pour des mesures de mitigation aux abords de l'école proprement dite. J'aurais une question pour la Ville pour savoir si on va considérer des mesures de mitigation plus élargies au niveau du quartier. Parce qu'on s'entend que la circulation additionnelle va impacter pas juste les abords immédiats de l'école mais les rues avoisinantes et le quartier.

1180

Quand on considère, en tant que résident moi-même de Crawford Park, on voit déjà – et c'est malheureux – c'est souvent les parents qui amènent les enfants à l'école qui sont le plus pressés. On le constate avec l'École Sainte-Geneviève. Donc ma question serait quelles sont les mesures que la Ville va prendre pour mitiger le trafic à l'échelle du quartier? Et est-ce qu'il y a un budget qui est consacré à ça, soit par la commission scolaire ou par la Ville.

1185

1190 **M. MARC-ANDRÉ HERNANDEZ :**

Monsieur le président, je laisserais encore la parole à monsieur Cardin sur cette question.

**M. JEAN CARDIN :**

1195

Ce qu'on a prévu pour les abords immédiats de l'école, c'est des dos d'âne allongés, donc des *humps*. Ce n'est pas exclu que si le problème ou un problème de vitesse se présente dans le quartier qu'on étende l'installation de dos d'âne ailleurs dans les rues locales dans le secteur. C'est des études de vitesse qui vont commander ça. Donc on va venir, nous, avec des instruments de mesure de la vitesse et si la situation le justifie, bien il va y avoir des mesures appropriées qui vont être prises. Qui pourraient être des dos d'âne ou autres types.

1200

**M. FABRICE CHRISTEN :**

1205

Donc ce que vous me dites, ça va être fait comme mesure de mitigation par la suite, en cas de problème. Mais ce n'est pas prévu au début du projet.

**M. JEAN CARDIN :**

1210

Non. Il faut constater le problème au départ. S'il n'y a pas de vitesse, puis l'étude ne démontre pas qu'il y a des vitesses...

**M. FABRICE CHRISTEN :**

1215

En tant que résident, je peux vous dire que le problème existe avec l'École Sainte-Geneviève.

**M. JEAN CARDIN :**

1220

À ce moment-là, il faut soumettre votre demande d'analyse maintenant. Vous pouvez le faire via le site – je vais vous donner l'adresse un peu plus tard – mais vous pouvez le faire via les différents outils qu'on a à l'arrondissement pour soumettre votre demande. À ce moment-là, on va venir faire des études de vitesse dans le secteur.

1225 **M. FABRICE CHRISTEN :**

Merci, Monsieur. Ma deuxième question pour la commission scolaire, pour encourager le déplacement des étudiants actifs, est-ce qu'il y aura des *racks* à vélo par exemple dans l'implantation du site?

1230

**Mme ANISSA SOUAK :**

Oui, c'est déjà programmé. C'est déjà conçu. - Excusez-moi, je pose la question à notre architecte, on a combien? On a pour une dizaine de *racks* à vélo? Oui. C'est déjà programmé sur la rue Lloyd-George.

1235

**M. FABRICE CHRISTEN :**

Merci, Madame. Merci.

1240

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'inviterais madame Anny Létourneau, s'il vous plaît. Bonsoir!

1245 **Mme ANNY LÉTOURNEAU :**

Bonsoir! Pour faire un peu du pouce sur la question précédente, en fait, j'aimerais savoir quelles sont les mesures qui sont prises pour accommoder les parents sans voiture qui vont peut-être devoir se déplacer du quartier du secteur actuel de Notre-Dame-de-la-Garde, puis aussi pour favoriser les transports actifs en direction de cette école-là. La marche, le vélo, etc., pour les enfants et pour les parents aussi.

1250

**M. PAUL ST-ONGE :**

1255 Je ne sais pas si je vais bien répondre à votre question. C'est certain que là, le bassin  
n'est pas déterminé, alors on ne peut pas... On n'a pas encore en tête exactement quelles rues,  
je dirais à l'est de Crawford et à l'ouest de la Garde pourraient être liées à l'Annexe Crawford ou  
pas. Mais c'est sûr que si je regarde ce qui se fait dans d'autres écoles, il y a les *Trottibus* qu'ils  
appellent, les enfants qui marchent ensemble matin et soir accompagnés par les parents. Des  
1260 initiatives comme ça existent, bien sûr. C'est à regarder. Je ne sais pas, j'ai peut-être mal saisi  
votre question.

**Mme ANNY LÉTOURNEAU :**

1265 En fait, par exemple dans le quartier de l'École Notre-Dame-de-la-Garde, il y a beaucoup  
de parents qui se sont installés dans ce secteur-là pour vivre sans posséder de voiture. Donc ces  
parents-là pourraient peut-être bénéficier d'un transport en autobus scolaire pour le matin. Pour  
le soir, c'est plus compliqué quand on travaille de venir recevoir l'enfant à la maison à 3 h 30, 4 h.  
Donc c'est sûr que ça va faire un certain nombre de parents qui vont devoir se rendre à l'école  
1270 pour aller chercher leur enfant.

Est-ce que la commission scolaire ou l'arrondissement va prévoir des accommodements  
ou des façons de faciliter la vie à ces gens-là au niveau des *Bixi*, au niveau des trajets sécurités  
à vélo, des trajets à pied? Il va falloir qu'ils passent devant Douglas. En hiver, ça doit être assez  
1275 frisquet avec le vent. Bon, est-ce qu'il y a des choses qui ont été réfléchies dans ce sens-là parce  
que je vous dis, il y aura des enfants qui ont des parents qui n'ont pas de voiture, qui vont devoir  
aller chercher leurs enfants à tous les jours, à accommoder les horaires d'autobus de la STM  
aussi, toutes sortes de mesures de ce genre-là?

1280 **M. PAUL ST-ONGE :**

Je pense que ces mesures-là seront prises dans la mesure du possible. Je dirais a priori,  
c'est sûr que la grande majorité des gens devrait résider à moins d'un kilomètre de l'école. Donc

1285 on s'entend, c'est marcheur. Peut-être pour maternelle, compte tenu que les distances sont  
moins grandes, peut-être qu'il y aura du transport en fonction des bassins qui seront déterminés.  
Plus que ça, je n'oserais pas m'avancer ce soir mais évidemment, il y a des OPP dans les  
écoles, les parents y participent. On souhaite une participation active des parents avec des  
propositions, puis on est... Je sais que dans d'autres écoles, ça se fait, ils passent dans les rues  
adjacentes, puis les enfants se joignent aux autres puis ils marchent ensemble, ils vont à l'école  
1290 matin et soir. Il y a différents scénarios qui peuvent être envisagés mais c'est un peu ce que je  
peux vous dire ce soir, assez incomplet mais je suis un peu désolé pour ça.

**Mme ANNY LÉTOURNEAU :**

1295 Au niveau de l'arrondissement?

**M. MARC-ANDRÉ HERNANDEZ :**

1300 Monsieur le président, je commencerais, puis par la suite, je laisserais la parole à  
monsieur Cardin. Mais c'est sûr et certain que dans l'axe nord-sud, donc on a la chance d'avoir  
une piste cyclable sur Champlain, aux abords de Champlain et de LaSalle. Par contre, de  
mémoire, je crois que dans le secteur Crawford Park, il n'y a pas de lien cyclable à proximité du  
projet d'école mais je vais laisser monsieur Cardin compléter la réponse.

1305 **M. JEAN CARDIN :**

1310 Dans le cadre du plan local de déplacement, il y a un comité vélo qui se penche  
actuellement sur les différentes possibilités de pistes cyclables. Donc il y a différents modèles de  
pistes ou différents modèles regardés présentement. On est en pré-travaux pour ça. Donc on va  
avoir des résultats encore là en juin ou juillet prochain. Pour l'instant, il y a juste des réflexions  
qui sont faites pour justement amener les gens vers les différents points d'intérêt. On a une grille  
qui couvre l'ensemble du territoire de Verdun.

1315

Puis au niveau de l'autobus, on va faire des recommandations à la STM. On a pris votre demande en considération.

**Mme ANNY LÉTOURNEAU :**

1320

Ma deuxième question, c'était pour savoir justement de quelle façon cette école va désengorger Notre-Dame-de-la-Garde et les autres écoles de Verdun. La plupart des résidents qui fréquentent l'École Notre-Dame-de-la-Garde sont à plus d'un kilomètre de la nouvelle école, de l'Annexe finalement. Donc de quelle façon ça va désengorger puisque c'est... Bien, moi, personnellement puis pour beaucoup de parents, c'est la principale préoccupation. On voudrait bien avoir un peu plus d'espace dans nos écoles pour nos enfants.

1325

**M. PAUL ST-ONGE :**

1330

C'est également notre souhait vraiment avec cette construction. Comme je disais tantôt, on va aller en consultation pour les bassins, alors c'est certain qu'on va répartir la population étudiante des écoles avoisinantes, de sorte que ça va désengorger Notre-Dame-de-la-Garde. Et à LaSalle aussi, il commence à y avoir des enjeux. Alors on va le regarder dans son ensemble, on va consulter les gens et suite à ça, on sera en mesure, je dirais, de trancher.

1335

C'est sûr que le projet initial, il n'y a rien de tranché. C'est une annexe qui était liée à Notre-Dame-de-la-Garde. Donc dans les consultations qu'on fera, ça ne sera pas impossible que ça soit vraiment l'Annexe 2 de la Garde et que ça soit les plus vieux qui soient dans cette école-là. Ça pourrait être des options. On va aller en consultation publique pour ce faire.

1340

**Mme ANNY LÉTOURNEAU :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1345           Merci. J'inviterais Marc-Antoine Rousseau, s'il vous plaît.

**M. MARC-ANTOINE ROUSSEAU :**

1350           Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

              Bonsoir!

1355           **M. MARC-ANTOINE ROUSSEAU :**

              Merci. Moi, en tant que résident de Crawford et papa d'un petit garçon, j'aimerais juste savoir, ma seule question, c'est en fait qu'est-ce qui peut encore empêcher l'école de se faire dans les temps pour septembre 2018? Et ma deuxième question, ça serait comment on peut faire pour que ça se fasse?

1360

**M. PAUL ST-ONGE :**

              À votre deuxième question, je pense votre présence est appréciée. C'est l'un de voir des gens qui sont en faveur d'un projet se déplacer. Il ne fait pas beau dehors, alors j'apprécie d'avoir des gens qui sont favorables au projet ou à tout le moins ouverts.

1365

              Après ça, qu'est-ce qui pourrait empêcher? Bien là, c'est sûr que c'est les étapes. On est dans une démarche formelle, il y a des délais. Alors si les recommandations ne sont pas favorables ou si le 15 mai, il y a des mémoires qui sont déposés et les commissaires trouvent que le projet n'est pas porteur, bien on aura fait ce qu'on pouvait faire, mais moi je suis très optimiste, puis j'espère qu'on aura le permis le plus tôt possible pour pouvoir honorer

1370



l'engagement et offrir une école dans Crawford qui a plein de belles familles qui sont établies là. Je pense que ça serait souhaitable.

1375

**M. MARC-ANTOINE ROUSSEAU :**

Parce que, bien entendu, je comprends les préoccupations mais je ne pense pas que la population se mette à diminuer soudainement. Donc merci.

1380

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Revenez nous voir le 15 mai pour les opinions, ça va être excellent. J'inviterais madame Caroline Gélinault.

1385

**Mme CAROLINE GÉLINEAULT :**

Bonsoir! Caroline Gélinault.

1390

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

**Mme CAROLINE GÉLINEAULT :**

1395

Je suis contente de voir les questions qui ont été posées, en fait, parce que c'est des préoccupations qui sont partagées par beaucoup de gens dans le quartier, entre autres quand on parle de circulation, quand on parle de près de 500 nouveaux déplacements quotidiens. Je pense que c'est bien qu'on ait une vision d'ensemble du quartier comme ça a été mentionné, puis j'aimerais ça voir une ville qui n'est pas réactive mais plutôt proactive dans ces enjeux-là.

1400

1405 L'autre élément aussi qui a été soulevé, celui des familles de l'autre côté, toute la question de transport, je parlais à quelqu'un qui me disait : « À pied, c'est cinquante minutes. » Donc ce serait bien qu'on pense à ces familles-là, aux enfants, puis qu'on propose des solutions qui sont sensibles.

1410 Ma question était plutôt par rapport à l'annexe. On parle bien d'une annexe. Donc est-ce qu'on aura une section administrative très importante dans la nouvelle annexe? Parce que si je me souviens bien des plans, il y avait une section qui était dédiée à l'administration. Donc est-ce que, si c'est une annexe, on a besoin d'autant d'espace pour l'administration? Puis à ce moment-là, est-ce que cet espace-là est vraiment nécessaire? J'étais curieuse de comprendre ça.

**M. PAUL ST-ONGE :**

1415 En fait, on construit une école à part entière et la vocation finale, on va aller en consultation des citoyens pour les bassins, pour le projet éducatif de l'école. Et suite à ça, la commission scolaire va trancher. Et, oui, c'est nécessaire parce qu'on pense que les gens vont vouloir une école de quartier dans Crawford, une école à part entière et on le verra avec les consultations. Mais oui, c'est nécessaire. On ne peut pas présumer que ce sera uniquement une  
1420 annexe.

**Mme CAROLINE GÉLINEAULT :**

1425 D'accord. Et le deuxième élément, c'est par rapport à toute la question des bassins. Il y a la prise en compte des écoles anglophones, on a soulevé le sujet. Je pense que ça serait vraiment intéressant juste d'avoir des informations formelles, que ce soit via Lester-B.-Pearson peut-être, d'avoir un portrait clair de la situation. Parce qu'on a des projections sur trois ans, ça serait intéressant de voir dans trois ans, parce qu'on parle d'une diminution importante dans les écoles anglophones. Donc je pense que ça donnerait un portrait vraiment global et intéressant à  
1430 voir.

1435 Justement toute la question des bassins aussi parce qu'on va faire des bassins, on ne veut pas les refaire dans trois ans quand les écoles anglophones vont être moins combles. Donc on se retrouverait à refaire des bassins encore dans trois ans. Donc je trouverais ça intéressant qu'on ait une vision d'ensemble complète.

**M. PAUL ST-ONGE :**

1440 Je l'entends bien. Écoutez, nous-mêmes, on n'a pas ces chiffres-là. Nous-mêmes, on ne peut pas... On a l'information qu'on veut bien nous donner. Vous avez le loisir de vous présenter à Lester-B.-Pearson, poser ces questions-là. Nous, on a une belle collaboration avec eux mais il n'y a pas à court terme d'indications qui nous disent qu'il y aura une école qui sera libérée et qu'on pourra offrir un environnement sécuritaire, stimulant et adéquat aux enfants, les enfants auxquels on la responsabilité d'offrir une éducation de qualité.

1445 Alors c'est un peu comme monsieur parlait tantôt, ça m'est difficile de répondre pour ce qui n'est pas dans notre cour, mais c'est certain qu'on est aux prises avec une croissance soutenue de la population, ça ne va pas aller en diminuant. Actuellement, on estime uniquement dans Crawford, il y a à peu près 190 élèves de Crawford qui vont à Sainte-Geneviève. Donc il y a du monde. À Ville LaSalle, on est en pourparlers à côté du Cégep André-Laurendeau pour construire une école parce que ça déborde à LaSalle. La seule école qu'il reste encore un petit peu de place, c'est Sainte-Geneviève. Alors il y a des enjeux de croissance de population.

1455 Alors c'est sûr que les édifices anglophones, les écoles anglophones nous intéressent. Il n'y a personne qui a intérêt à voir une école être démolie, loin de là. Mais après ça, je ne peux pas répondre pour le côté anglophone.

**Mme CAROLINE GÉLINEAULT :**

1460 Exact. Donc ça serait intéressant d'avoir l'information de Lester-B.-Pearson, d'avoir un portrait global, parce qu'il y a aussi l'école Allion qui n'est pas très loin de Sainte-Geneviève qui en ce moment est vide. Puis si on est pour faire les bassins, comme je dis, vous l'avez dit plus

1465 tôt, c'est que vous considérez encore la possibilité d'utiliser les écoles anglophones advenant une augmentation de la population à Verdun. Donc la question se pose : est-ce qu'on va refaire les bassins pour les refaire dans trois ans parce que la situation a encore changé? Donc voilà. Je pense que ça serait intéressant d'avoir un portrait juste, global, pour avoir une vision plus long terme que les trois prochaines années.

**LE PRÉSIDENT :**

1470  
Merci beaucoup, Madame.

**Mme CAROLINE GÉLINEAULT :**

1475  
Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1480 Alors merci beaucoup à vous toutes et à vous tous. Ceci met fin à la première partie donc de la consultation. On va se revoir le 15 mai prochain ici même pour l'audition des opinions et des mémoires.

1485 Encore une fois, ça peut être écrit, ça peut être verbal, ça peut être les deux. Pour intervenir donc, s'il vous plaît, vous inscrire à l'avance au plus tard le 11 mai en communiquant avec monsieur Gilles Vézina à l'Office dont le numéro est sur le dépliant qui est à la table d'accueil. Nous, évidemment, on aimerait les avoir à l'avance, donc c'est pour ça qu'on demande le 11 mai, ça nous permet de bien nous préparer pour vous entendre et vous poser des questions pertinentes pour vous aider à exprimer vos opinions puis à les détailler un petit peu plus.

1490 Les mémoires seront rendus publics le lendemain de la séance d'audition. Une fois les deux étapes de consultation terminées, la commission va analyser les mémoires, les

interventions et va rédiger son rapport qui sera remis à la présidente de l'Office qui, elle-même, le fera parvenir aux élus municipaux.

1495

Le rapport sera rendu public au maximum quinze jours plus tard et les décisions à prendre seront prises par les élus. La documentation relative au projet demeure toujours accessible sur le site web de l'Office et on y ajoute des documents au fur et à mesure qu'ils arrivent et incluant les transcriptions des séances.

1500

So, I'd like you all to come back in this room in three weeks for the comment period and memoirs on May 15. Please submit your written brief in advance and contact Mr. Gilles Vézina on or before May 11 to register yourself.

1505

Un grand merci à tous les gens de la commission, de l'arrondissement pour nous accueillir et pour les présentations de qualité et pour toutes les réponses que vous avez données. Merci beaucoup à tout le personnel de l'Office qui vraiment nous a donné une très belle prestation. Thank you all. Merci beaucoup. Bonne soirée!

1510

## **AJOURNEMENT**

\* \* \* \* \*

1515

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1520

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**

1525